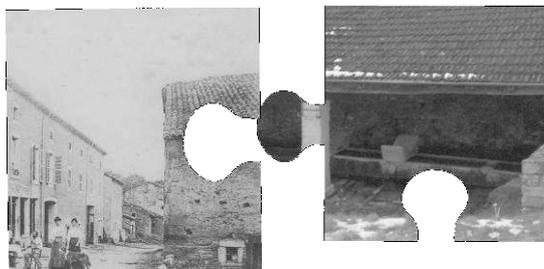


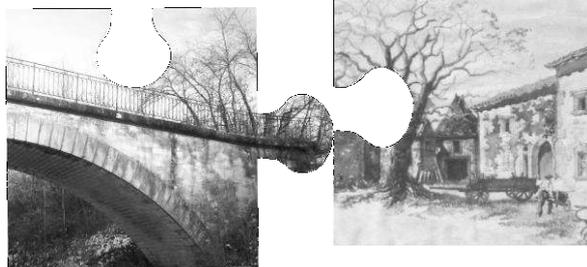
N°15
JUILLET 2016

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agémont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

LA VIE DE LA COMMUNE
JUILLET 2016 - N° 15

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois
3, rue Croix Didière
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Directeur de publication :

Patrick RAMBAUT
Tél : 06-73-03-58-89

Comité de rédaction :

DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,
Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

Mise en page : FINOT Cindy

Imprimé par nos soins

Tirage : 230 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

Dépôt légal : Juillet 2016

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Le 25 mars 2016, le conseil municipal approuvait les comptes administratifs et les comptes de gestion, comme présentés dans le tableau suivant :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	27 861,89 €	0,00 €		20 142,39 €	27 861,89 €	20 142,39 €
Opération de l'exercice	129 537,63 €	143 888,91 €	273 908,36 €	293 457,25 €	403 445,99 €	437 346,16 €
TOTAUX	157 399,52 €	143 888,91 €	273 908,36 €	313 599,64 €	431 307,88 €	457 488,55 €
Résultats de clôture	13 510,61 €			39 691,28 €		26 180,67 €
Restes à réaliser	99 511,60 €	53 882,80 €			99 511,60 €	53 882,80 €
TOTAUX CUMULES	113 022,21 €	53 882,80 €		39 691,28 €	99 511,60 €	80 063,47 €
RESULTATS DEFINITIFS	59 139,41 €			39 691,28 €	19 448,13 €	
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE FORET						
Résultats reportés	20 298,67 €			194 403,00 €	20 298,67 €	194 403,00 €
Opération de l'exercice	8 434,44 €	21 586,65 €	45 796,75 €	69 718,18 €	54 231,19 €	91 304,83 €
TOTAUX	28 733,11 €	21 586,65 €	45 796,75 €	264 121,18 €	74 529,86 €	285 707,83 €
Résultats de clôture	7 146,46 €	0,00 €		218 324,43 €		211 177,97 €
Restes à réaliser	8 582,58 €	0,00 €		0,00 €	8 582,58 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	15 729,04 €	0,00 €		218 324,43 €	8 582,58 €	211 177,97 €
RESULTATS DEFINITIFS	15 729,04 €	0,00 €		218 324,43 €		202 595,39 €

Le 15 avril, le conseil municipal maintenait le taux des taxes qui avaient été rééquilibrées en avril 2013, la taxe d'habitation à 20,54%, la taxe foncière bâtie à 12,89%, la taxe foncière non-bâtie à 21,79%.

Il votait les budgets « commune et forêt » tels que présentés ci-dessous :

BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement : 375 325,95 € Recettes de Fonctionnement : 375 325,95 €

Dépenses d'Investissement : 199 682,82 € Recettes d'Investissement : 199 682,82 €

TOTAL DÉPENSES : 575 008,77 € TOTAL RECETTES : 575 008,77 €

BUDGET FORÊT :

Dépenses de Fonctionnement : 138 812,09 € Recettes de Fonctionnement : 281 960,51 €

Dépenses d'Investissement : 19 986,13 € Recettes d'Investissement : 19 986,13 €

TOTAL DÉPENSES : 158 798,22 € TOTAL RECETTES : 301 946,64 €

Les participations syndicales ont été votées de la façon suivante :

- Syndicat pour l'informatisation communale dans le département des Vosges : 264,08 € pris sur le budget primitif.
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompaire : la participation de notre commune sur trois années est établie selon le tableau ci-dessous :

Année 2014	12 € / habitant pour 440 habitants	230 € / élèves pour 18 élèves	80 € / élèves transportés	10 860,00 €
Année 2015	12 € / habitant pour 431 habitants	230 € / élèves pour 17 élèves	80 € / élèves transportés	10 442,00 €
Année 2016	10 € / habitant pour 438 habitants	190 € / élèves pour 22 élèves	80 € / élèves transportés	10 320,00 €

Le conseil municipal a voté la prise en charge par fiscalisation et a décidé de s'abstenir sur le montant de participation en signe de protestation sur le fonctionnement de ce syndicat.

- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Dompaire : 4 460 € pris sur le budget primitif.
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 9 919,62 € pris également sur le budget primitif.

Les subventions aux associations pour l'année 2016 ont été votées comme suit :

- ASGDC : 350,00 €
- Prévention routière : 50,00 €
- OCCE - Coopérative Scolaire de Girancourt : 130,00 €
- Les Amis de l'École de Girancourt : 195,00 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Harol/Dommartin-Aux-Bois : 150,00 €
- Association Sainte-Fleur de l'Avière: 50,00 €
- Subvention versée au CCAS : 2 000 €.

Le budget primitif de la commune prend en compte les travaux qui n'ont pu être réalisés en 2015, à savoir :

- Le renforcement d'une partie de la rue d'Hagnécourt, par un double gravillonnage.
- La création de sanitaires pour la salle polyvalente, conformes aux normes d'accessibilité.
- La mise aux normes de l'assainissement du bâtiment situé au 1 rue de Blumont.
- L'isolation de la cuisine de la salle polyvalente.
- Le béton de sol et la pose des portes de l'extension de l'atelier communal.

La réalisation des toilettes aux normes d'accessibilité et les travaux d'isolation de la cuisine et des locaux de l'ancienne mairie sont en cours, les travaux d'assainissement de ce même bâtiment devraient se faire en septembre-octobre.

Le 23 octobre 2015, le Conseil Municipal acceptait la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2015 dans la forêt communale de Dommartin-Aux-Bois, de la façon suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 9 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention,

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2016 conformément à son courrier du 18 septembre 2015. Cette proposition découle de l'application de l'Etat d'Assiette tel que prévu pour l'année 2016 par l'aménagement, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.

DEMANDE le martelage des parcelles suivantes :

Parcelle	Groupe	Surface parcourue (ha)	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Dévolution	Bois de chauffage aux habitants	Possibilité de contribution à un contrat d'approvisionnement
1	Amélioration	9,17	Amélioration de bois d'oeuvre	458,50	Bois façonné	Non	Oui
2 a	Amélioration	6,39	Amélioration de bois d'oeuvre	319,50	Bois façonné	Non	Oui
2 t	Régénération	1,21	Régénération indifférenciée	36,30	Bois façonné	Non	Oui
12	Amélioration	8,87	Amélioration de bois d'oeuvre	620,90	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
13 a	Amélioration	6,79	Amélioration de bois d'industrie	271,60	Néant	Houppiers et petit bois	Non
14 r	Régénération	3,86	Régénération indifférenciée	115,80	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
16 a	Amélioration	2,49	Amélioration de bois d'oeuvre	136,95	Bois sur pied	Non	Non
16 b	Amélioration	4,50	Amélioration de bois d'industrie	112,50	Bois façonné	Non	Oui
17 r	Régénération	1,38	Régénération indifférenciée	138,00	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
22	Régénération	4,07	Régénération indifférenciée	162,80	Bois façonné	Non	Oui
30 a	Amélioration	2,16	Amélioration de bois d'industrie	43,20	Bois façonné	Non	Oui

DÉCIDE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 1, 2a, 2t, 12, 13a, 14r, 16a, 16b, 17a, 17r, 18, 19a, 22 et 30a figurant à l'état d'assiette des exercices 2015 et 2016.

➤ **Vente dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement après façonnage et débardage** par un professionnel des autres produits (houppiers et petits bois) des parcelles 17a, 18 et 19a de l'Etat d'Assiette 2015 et des parcelles 1, 2a, 2t et 22 de l'Etat d'Assiette 2016.

➤ **Vente des grumes façonnées** au cours de la campagne 2016/2017 pour les produits des parcelles 1, 2a, 2t, 12, 14r, 17r et 22 :

- avec partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes pour les parcelles 12 et 14r.

- avec partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois), après façonnage et débardage par un professionnel entre les affouagistes pour la parcelle 17r.

LAISSE à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles

DÉCIDE de répartir l'affouage entre habitant

FIXERA, courant 2016, le délai d'exploitation, de façonnage et vidange des bois partagés en affouage.

DÉSIGNE les garants après clôture de la liste d'inscription.

FIXERA le montant de la taxe d'affouage courant 2016.

- Partage en nature de la totalité des produits sur pied **pour la parcelle 13a** entre les affouagistes aux mêmes conditions.
- Vente en bloc et sur pied pour les produits de **la parcelle 16a**.
- Vente groupée des produits **des parcelles 16b et 30a** dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement avec mise à disposition des bois sur pied à l'Office National des Forêts qui aura les travaux d'exploitation à sa charge.

DIT QUE l'exploitation des parcelles 1, 2a, 2t, 12, 14r, 17r et 22 se fera par entrepreneurs.

CONFIE la maîtrise d'œuvre correspondante à l'Office National des Forêts.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir les contrats avec les entreprises et l'autorise à établir et signer les pièces découlant des présentes décisions.

Pour la campagne d'affouages 2016/2017, les personnes intéressées devront s'inscrire **avant le 15 octobre 2016 à 12 heures**, pour un tirage fin d'année. La parcelle retenue pour les affouages est la parcelle 12, située aux 3 Sapins. Les habitants intéressés par du bois à prendre bord de route, devront s'inscrire également avant le 15 octobre 2016.

Concernant le personnel, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une troisième année le contrat de Noël DAGNEAU (renouvellement possible parce qu'il a plus de 50 ans). Ce contrat est de nouveau aidé par l'Etat à hauteur de 85% comme en 2014, alors qu'il l'était à 70% en 2015. Compte tenu de la charge de travail, il a été également décidé de passer le contrat à 24 heures par semaine, au lieu de 20 heures.

Le contrat de Christelle MEYER n'a pas été renouvelé (limité à deux ans). La formation qu'elle a reçue pendant ces deux années de compagnonnage avec Cindy lui a été utile puisqu'elle a été embauchée au syndicat des eaux du Bolon comme secrétaire. Une double satisfaction : pour elle, d'avoir un emploi dans sa commune de résidence et pour nous les élus, par le respect du contrat passé avec « Pôle emploi » qui consiste à apporter une connaissance professionnelle à la personne pour qu'elle ait un débouché ou un emploi à l'issue du contrat.

Pour l'accompagnement des moins de six ans dans le bus scolaire, nous avons passé un accord avec Girancourt. La commune de Girancourt a, cette année, un léger sureffectif de personnel dû à des départs à la retraite retardés, nous avons donc décidé ensemble une mise à disposition d'un agent de Girancourt pour l'accompagnement des enfants dans le bus, avec participation financière de la commune de Dommartin aux Bois en fonction du temps passé.

J'arrête là mon intervention, en vous souhaitant de bonnes vacances d'été.

Patrick RAMBAUT

INFOS COMMUNALES

Les travaux de mise aux normes des toilettes, d'isolation de la cuisine et d'assainissement du bâtiment communal abritant la salle polyvalente devaient être réalisés simultanément, pour limiter l'indisponibilité de la salle polyvalente.

Les toilettes, répondant aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite et handicapées, seront implantées dans le garage du bâtiment. Plusieurs entreprises vont intervenir, un électricien pour déplacer les tableaux électriques, installer l'éclairage et les prises nécessaires, un chauffagiste pour déplacer les appareils de production et distribution de chauffage, modifier les réseaux d'eau alimentant la cuisine, ainsi que la conduite de gaz, poser les radiateurs des toilettes, installer les nouveaux sanitaires, le maçon pour le démontage d'une partie de la dalle, isoler et couler le plancher, ouvrir les murs, carreler le sol, le plaquiste pour l'isolation et le revêtement des murs de la périphérie du local, la création des cloisons, le menuisier pour le remplacement des fenêtres et la pose des portes. Ces travaux, d'un montant estimé à 19 078,75 € HT, sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 40% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, soit 7 632 €.



La filière d'assainissement sera réalisée en septembre-octobre sous la maîtrise d'œuvre de notre communauté de communes. Le coût total de cette opération est de 12 098 € HT, avec un reste à charge pour la commune de 5 598,50 €.

Ces travaux nous ont conduits à modifier le réseau de collecte des eaux provenant du toit d'une partie du bâtiment. Pour cette raison et pour collecter les eaux de surface des rues des Maies Jeannesses et de Blumont, nous avons créé un réseau de collecte sur toute la longueur de la rue de Blumont, démarrant à la dernière bâtisse de la rue du cimetière, et se raccordant au niveau de la place du 27 août 1944 au tuyau des rues Croix Didière et du Pigeolé. Ces travaux ont été réalisés en régie par nos agents techniques, avec l'appui de l'entreprise Régis ETIENNE pour le terrassement. Les reprises d'enrobé seront faites dans quelques mois, le temps de laisser les matériaux se compacter.



Il a également été nécessaire de modifier le réseau d'alimentation en eau potable, le compteur a été ramené dans le local technique (ancien garage), tous les points d'eau étant maintenant situés dans cette partie du bâtiment.

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 24 juin 2016, d'engager les travaux d'isolation de la cuisine, du remplacement des fenêtres de l'ancienne salle de réunion du conseil municipal et des vitrages des fenêtres de l'ancien secrétariat de Mairie. Ces travaux, estimés à 14 565 € HT sont subventionnés par l'Etat, au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 40 %, soit 5 804 €, par la Région Grand Est, au titre du plan de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants à hauteur de 20 %, soit 2 912,99 €, par le Conseil Départemental au titre de l'aide aux collectivités, à hauteur de 13 %, soit 1893 €. Le total des aides s'élève donc à 10 609,99 €, ce qui correspond à 72,85 % de la dépense totale. En 2014, à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque, dont les travaux avaient été subventionnés à 70 %, le Député et le Sénateur, dans leur discours, nous disaient qu'un tel niveau de participation devenait exceptionnel et qu'on ne le reverrait sans doute pas. Les difficultés que rencontrent les entreprises, dans ce contexte économique difficile, a conduit l'Etat, la Région et le Département à encourager les collectivités locales à participer au soutien de l'économie. Les entreprises retenues pour ces travaux sont toutes locales, pour le gros œuvre et la maçonnerie, l'entreprise MAGGIO d'Épinal, pour l'isolation-plâtrerie, l'entreprise Léo DIDELOT de Girancourt, pour la plomberie et le chauffage, Denis GROSJEAN de Les Forges, pour l'électricité, Stéphane GRILLOT d'Oelleville, pour la pose des portes intérieures et le remplacement des fenêtres et porte fenêtre, l'entreprise JOLY de Harol.

Nous avons dû faire une étude thermique pour démontrer à nos partenaires financiers l'intérêt de ce projet. Cette étude prévoit une réduction de 62 % de chauffage. Pour information, la Région participe à condition que l'économie atteigne 25 %. On est donc largement au-delà du seuil exigé. De plus, cette année, notre contrat de fourniture de gaz arrive à échéance, nous allons lancer une consultation, et nous pouvons déjà espérer une réduction significative de son tarif.

La météo ne nous a pas permis de réaliser le gravillonnage bi-couche programmé début 2016, ce sera chose faite prochainement. Le mur de soutènement de la rue Canel va être renforcé en cours d'année sur une dizaine de mètres, là où il s'écroule.

Le béton de sol du bâtiment technique a été coulé le mardi 12 juillet 2016.



Ces travaux de gros œuvre (mur et béton de sol) seront réalisés par l'entreprise MENGIN de Valfroicourt, nouvellement installée, avec l'appui de nos agents techniques. Ces travaux nécessitent de l'outillage que nous n'avons pas (panneaux de coffrage, laser) et cela nous permettra de récupérer la TVA, à hauteur de 16%.

Dans un contexte de baisse des dotations globales de fonctionnement, il est nécessaire de diminuer les charges de fonctionnement, pour continuer à pouvoir faire des travaux, tout en équilibrant nos budgets, sans avoir recours à l'augmentation des taxes locales.

Remplacement de l'arbre de la Liberté

Notre arbre de la Liberté, repiqué en 1989 pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française avait pris tellement ses aises qu'il rendait inaccessible un côté du Monument aux Morts.

Et qui plus est, ses racines peu profondes - comme il se doit d'un sapin - étaient passées sous la bordure du monument, faisant éclater la pierre et risquant de soulever l'édifice.

Il n'y avait pas d'autres solutions que de le couper, ce qui fut fait par nos agents techniques en ce début d'année. Ils ont également réparé habilement les pierres de bordures.

La municipalité a remplacé dans la foulée ce symbole et le choix s'est porté sur un sapin de la variété *Calocedrus Decurrens aureovariegata* qui a l'avantage d'être coloré toute l'année et de rester dans des dimensions raisonnables. Il a été repiqué à bonnes distances de façon à ne plus poser de désagréments quand il sera devenu adulte.

À noter aussi que notre Monument va faire l'objet de diverses rénovations : restauration des marquages, nettoyage de la pierre et peinture de la grille. Jusqu'à présent, la météo n'a pas été très complaisante, mais espérons que les travaux seront terminés pour le 11 novembre.



Les racines ont endommagé la bordure



La souche et ses racines



Le nouvel Arbre de la Liberté

FORET COMMUNALE

Pour la campagne 2015/2016, les affouagistes devaient s'inscrire pour le 12 septembre 2015, ils étaient au nombre de 26 enregistrés pour un lot de nettoyage dans les parcelles 7 à la Tranchée Des Dames et 17 au Rayeux.

De ce fait, ils ont pu bénéficier des affouages, situés cette année à Sélours parcelles 28 et 30. Pour des lots à prendre en bord de route, seuls 2 foyers se sont montrés intéressés.

Un premier tirage au sort a eu lieu courant novembre pour le nettoyage et un deuxième le vendredi 15 février pour les houppiers.

Les intempéries de ce printemps n'ont pas facilité la tâche aux affouagistes, néanmoins un premier passage de la commission forêt a été fait courant avril où déjà une douzaine de lots ont été réceptionnés puis un autre passage courant mai pour terminer.

Vu les fortes précipitations de ce mois de juin, les factures n'ont été envoyées que début juillet.



Suite à la réunion du conseil municipal du 24 juin 2016, il a été décidé de prolonger la date de sortie jusque fin septembre, afin de respecter les sols et d'éviter tous dégâts.

LE FLEURISSEMENT

À l'approche de l'été le fleurissement de notre commune est devenu une véritable tradition. Bénévoles et équipe municipale, chacun exprime sa volonté d'embellir nos villages pour y apporter couleurs et parfums.

Avant la mise en place Julien renouvelle la terre des massifs, lave les jardinières, prépare le terreau... La veille, accompagné de quelques bénévoles, plusieurs aller-retour lui sont nécessaires pour récupérer les six cent plants préparés par Madame Branecy, Ets Fleuriflore des Forges. Pour que tout soit en place pour le jour du fleurissement, chaque massif ou jardinière est



"composé à l'avance" à la Halle avec le nom de chaque fleur et la quantité à repiquer.

Une fois dans l'année, l'atelier communal se transforme en un véritable Marché Aux Fleurs !!!



Le samedi 21 mai, dès 9 heures, nous sommes une bonne quinzaine au RDV et même Monsieur Soleil tant désiré ce printemps, est de la partie !!! C'est dans la bonne humeur que chacun se partage les tâches dans nos 4 villages et dès la fin de matinée, Géranium, Bégonias, Sanvitalias et tant d'autres variétés embellissent divers endroits de la commune.

Les jachères fleuries ont également été semées ce même jour.

C'est sous cette bonne ambiance que chacun se retrouvait à 20 heures pour partager un barbecue, à la salle polyvalente.

Un grand Merci aux bénévoles et aux donateurs de jachères.

Marcel Proust disait: " Ceux qui aiment les fleurs ont un cœur ressemblant à cette fleur".



ECOLE DE GIRANCOURT

Le RPIC de Girancourt prépare déjà la prochaine rentrée 2016/2017. Les nouvelles ne sont pas bonnes puisque un poste est supprimé et Mme PIERRE quitte notre établissement pour rejoindre une école à Thaon-les-Vosges. La classe annexe ferme ses portes.

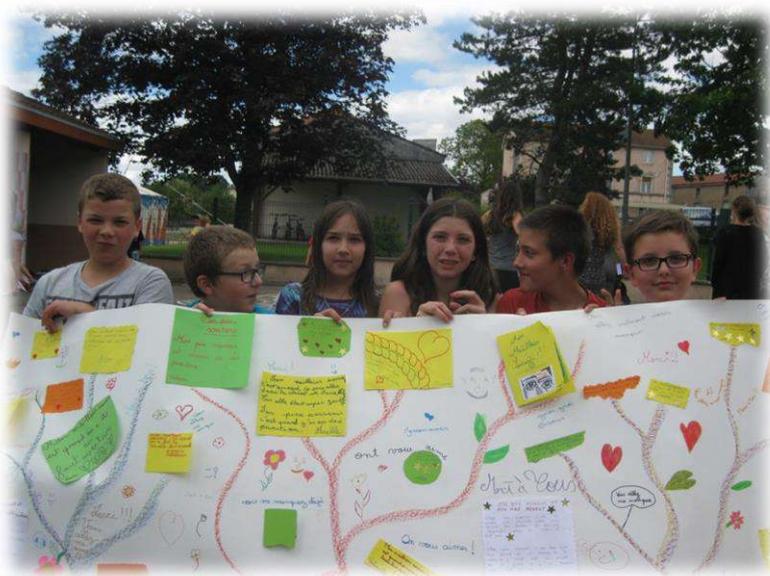
Les effectifs sont en nette baisse, répartis sur 6 classes :

Classes	Effectif total	Dont élèves de Dommartin
Petite section & Moyenne section	26	4
Grande section & CP	21	4
CP & CE1	19	6
CE1 & CE2	22	4
CM1	18	4
CM1 & CM2	22	5
Total	128	27

À titre de comparaison, vous trouverez ci-dessous les chiffres éloquentes des années précédentes :

	Année 2011/2012	Année 2012/2013	Année 2013/2014	Année 2014/2015	Année 2015/2016	Variation 2011 à 2016	Variation 2013 à 2016
Maternelles	22	17	24	15	9	-59,09%	-62,50%
Primaires	32	34	32	23	24	-25,00%	-25,00%
Total	54	51	56	38	33	-38,89%	-41,07%

Cérémonie de départ des CM2



Comme de tradition en fin d'année scolaire, ce mardi 5 juillet, les CM2 étaient fêtés pour marquer la fin de leur premier cycle d'études.

Les voici qui quittent le RPIC de Girancourt pour partir dans les collèges, à Dompain pour la plupart.

Ils étaient 7 à attendre fébrilement les discours et ... les cadeaux !! : un dictionnaire d'Anglais ou d'Allemand de la part de l'association des Amis de l'Ecole et un bon d'achat de 10 euros de la part des municipalités de Girancourt et de Dommartin.

Cet après-midi était aussi l'occasion de dire au revoir et surtout un grand merci à Madame PIERRE qui a vu son poste d'enseignante supprimé du fait de la baisse des effectifs et qui va rejoindre une école de Thaon.



Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Nous regretterons sa gentillesse.

Pour notre part, nous souhaitons à Dorian, Maxime, Morgane, Victor, Lisa, Lucas et Lubin une bonne rentrée au collège, mais aussi de bonnes vacances !!

Jean-Louis

La collectivité

DEVOIR DE MEMOIRE



En ces années de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nous continuons notre rubrique « Devoir de Mémoire » commencée en 2014. Cette page vous est ouverte, si vous voulez évoquer la mémoire d'un aïeul ou d'une connaissance qui a subi cette période. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous. Nous nous proposons même de venir écouter votre histoire et de la mettre ensuite sur papier, pour que ce ne soit pas le côté « rédaction » qui vous arrête.

Raconter l'histoire d'un soldat Mort pour la France ou bien faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de lui rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

Notre historien préféré nous fait part de ses recherches.

Léon Eugène Vauthier, mort aux Eparges

Dans l'édition de juillet 2015 de « La vie de la commune », à la rubrique « Devoir de mémoire », figurait la liste des soldats dommartinois morts pour la France durant la première guerre mondiale et dont les noms ont été relevés sur le monument aux morts. Il était précisé leur régiment d'affectation, le lieu, la date et les circonstances de leur décès. Parmi eux un nommé Vauthier Léon-Eugène, soldat au 170e RI, tué à l'ennemi le 5 mai 1915 aux Eparges, dans la Meuse.

Je n'ai aucun lien particulier avec cet homme, mais mon attention a été attirée par la date et le lieu de son décès. Ayant précédemment travaillé sur ce conflit dans le cadre des Nouvelles activités pédagogiques avec les écoliers d'une autre commune, j'avais trouvé sur Internet le récit de ce combat, extrait du journal de marche et des opérations du 170^e RI. Je dois cette découverte à monsieur Stéphane Louis, généalogiste émérite, dont l'arrière grand-père Louis Duval fut porté disparu aux Eparges en ce 5 mai 1915. Il m'a donc semblé opportun, dans le cadre de cette rubrique qui illustre le bulletin communal en ces années de commémorations, de reprendre ce récit.

Le 170^e Régiment d'infanterie, basé à Epinal, entre en opération le 13 août par une incursion à Mulhouse. Le 24 septembre, il connaît son premier engagement à Merviller en Meurthe et Moselle où tombe le premier de ses 2816 tués de la grande guerre. En mars 1915, il est en Champagne puis rejoint les Eparges fin avril.

Les Eparges, village situé à 20 kilomètres au sud-est de Verdun est dominé par un éperon du haut duquel on surplombe la plaine de Woëvre et dont les allemands s'emparent en septembre 1914. Le 17 février 1915 l'armée française se lance à sa reconquête. Les combats, très violents, dureront jusqu'au 9 avril sans que nos troupes aient la possibilité de reprendre la maîtrise intégrale des lieux. Suivra jusqu'en 1917 une guerre de mines durant laquelle aucun des belligérants ne sera en mesure de déloger l'autre. L'écrivain Maurice Genevoix, alors lieutenant, plongé dans cet enfer, en fera le récit dont le condensé « Ceux de 14 » a fait l'objet d'un téléfilm. Maurice Genevoix y sera grièvement blessé tandis qu'un autre écrivain, Louis Pergaud, y perdra la vie.

Le 29 avril, le 170^e RI parvient au pied du promontoire des Eparges, aux abords de la tranchée de Calonne*, route forestière tracée par Charles-Alexandre de Calonne,

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom VAUTHIER
Prénoms Léon Eugène
Grade 2^e classe
Corps 170^e Régiment d'Infanterie
N° 1365 au Corps. — Cl. 1911
Matricule. { 2287 au Recrutement d'Epinal
Mort pour la France le 5 Mai 1915
à aux Eparges, Meuse
Genre de mort Grièvement à l'ennemi

Né le 10 août 1891
à Dommartin aux Bois Département des Vosges
Arr. municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 15 juin 1915
à Dommartin aux Bois
N° du registre d'état civil
200-709-1022. [20434]

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.



ministre de Louis XVI, pour relier son domaine de Hattonchâtel à Verdun. Il n'y restera que 6 jours. « Les 4 premiers sont à peu près tranquilles malgré des bombardements. Le régiment organise le secteur et creuse autant qu'il peut une première ligne. Mais le 5 mai, le bombardement va devenir formidable. De 4h15 à 10h il augmente sans cesse d'intensité, commençant par prendre notre deuxième ligne pour principal objectif, puis s'étendant aussi à notre première ligne. Il nous cause des pertes terribles, bouleverse les parapets, désorganise nos positions, ensevelit sous les éboulements un certain nombre d'hommes. Les mortiers de 210 se montrent particulièrement redoutables. A 10 heures précises, les allemands sortent de leurs tranchées ; ils atteignent en ligne dense le 2^e bataillon. La 7^e compagnie résiste vaillamment et conserve ses positions. Malheureusement les 5^e et 8^e très éprouvées par le bombardement fléchissent malgré leur résistance, sous la pression de forces trop supérieures en nombre. Le boche réussit à prendre pied dans notre première ligne. Les 3^e et 4^e volent aussitôt à leur secours, ainsi que les tirailleurs marocains. L'avance de l'ennemi est enrayée. A 13h15, le lieutenant colonel Naulin commandant le 170 RI se porte de sa personne au PC du 2^e bataillon pour diriger la contre attaque destinée à reprendre les tranchées perdues... Il donne l'ordre de contre attaque à 14h30... Au signal, le 170 à droite, les tirailleurs marocains à gauche, s'élançant sous bois avec une telle furie, que du premier coup, malgré des pertes sensibles, notre première ligne est reprise. Nous y faisons prisonniers un officier et une dizaine d'hommes. Les autres ont été tués sur place ou se sont enfuis. Dès 15h la tranchée que nous avons momentanément perdue était définitivement reconquise. Jusqu'à 19 heures, l'ennemi tente de violents retours offensifs mais ses efforts restent inefficaces...

... Les pertes du régiment sont lourdes : 18 officiers, 6 tués ,8 blessés et 4 disparus, ainsi que 747 hommes : 145 tués, 319 blessés et 283 disparus. »

Léon-Eugène Vauthier étaient de ceux-là. Il avait 24 ans.

*L'écrivain Alain Fournier sera tué le 22 septembre 1914 aux abords de la tranchée de Calonne

François Didelot

Le hasard des rencontres a amené François à discuter de son projet d'article pour notre bulletin avec Anne Marie RUER de Dommartin.

Quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre que Léon VAUTHIER fait partie de la famille d'Anne Marie. Elle a bien voulu nous faire partager les informations et les documents conservés précieusement dans ses archives.

Léon VAUTHIER est originaire de Dommartin, né le 10 août 1891.

Il était le frère de la grand-mère paternelle d'Anne Marie, Céleste MICHEL, née VAUTHIER. Leurs parents s'appelaient Jean-Baptiste Alfred VAUTHIER et Marie-Joséphine GROSJEAN, des figures bien connues du Centre, ils étaient surnommés «le Père et la Mère PARISIEN », du nom du journal LE PARISIEN dont ils étaient dépositaires.

Ils logeaient à l'ancien gîte route d'Hagnécourt.

Léon VAUTHIER a été incorporé en 1911.





Il est Mort pour la France .

Voici le texte de la citation qui accompagne sa médaille militaire :

« Brave soldat. Tué glorieusement le 5 mai 1915 aux Eparges, s'était déjà signalé antérieurement par sa belle attitude au feu. Croix de guerre avec étoile d'argent ».



Ce n'est qu'en 1932 que son corps a été retrouvé et identifié grâce à sa plaque de soldat, visible ci-dessous. Ses restes sont depuis enterrés au cimetière de Dommartin, dans la tombe familiale.

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Des nouvelles du CCAS

Le 06 juin 2016, les membres du conseil d'administration du CCAS se sont réunis en mairie de Dommartin-aux-Bois, voici en quelques lignes, le résumé.

Tout d'abord c'est à l'unanimité,
- Que le vote du compte administratif 2015, le vote du compte de gestion 2015 et le budget primitif 2016, furent approuvés.

Concernant la participation financière aux activités sportives et culturelles :

Monsieur le maire propose, tableau à l'appui consultable en mairie, de faire évoluer la grille tarifaire et de simplifier le travail administratif du remboursement des habitants. Participation financière applicable sur présentation de justificatifs, plafonnée à 80 euros par année civile pour adulte ou enfant.

Modifications approuvées à l'unanimité.

Modification de l'âge pour la perception du colis :

Après présentation chiffrée de l'évolution du coût et du nombre de colis distribués, nous pouvons constater une forte progression des bénéficiaires : de 5 à 10 colis 2009/2013, 22 en 2014, à 35 en 2015.

Après discussion et partage d'idées, il a été voté à l'unanimité de porter à 75 ans l'âge du bénéficiaire du colis et de maintenir à 65 ans le droit au repas. Dans la continuité, il a été décidé d'améliorer le repas des aînés en augmentant le coût par personne.

La remarque a été faite que le repas des anciens est organisé dans le but de rassembler un maximum de personnes, afin de partager un grand moment de convivialité tous ensemble et que le colis est une reconnaissance envers ceux qui ne peuvent pas y participer. Dans tous les cas, le repas est la priorité.

- Prochaine réunion en septembre pour décision du traiteur et animation.

Le repas des aînés est fixé au dimanche 11 décembre 2016.

Petit rappel : En réunion de conseil municipal du 18 décembre 2015, la trésorerie d'Epinal-Poincaré nous informait de la possibilité pour les communes de moins de 1500 habitants de supprimer le CCAS.

Le conseil municipal de Dommartin-aux-Bois, à l'unanimité, a rejeté cette éventualité de suppression du CCAS et continuera à œuvrer pour le bien-être de nos administrés.

Thierry

Subventions activités sportives et culturelles

Les membres du CCAS ont également décidé de modifier les participations financières aux activités sportives et culturelles en fonctions des évolutions tarifaires de la carte Pass, selon le tableau suivant :

PISCINES	
	MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Carte abonnement familial	
* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte d'abonnement individuel	
semestrielle piscine / espace forme	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
* annuelle piscine / espace forme*	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte leçons de natation (10 séances)	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquagym (10 séances)	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte aquatraining (10 séances)	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 entrées piscine + sauna	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE	
	MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Carte abonnement familial	
*10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte abonnement familial + location de patins	
*5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte 5 affûtages	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte 10 locations de patins	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC	
	MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS
Parcours enfants	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases = 1 adulte)	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"	⇒ 40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs	⇒ 40 % de la dépense réelle / entrée

BMI / Bibliothèque et Médiathèque	
MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Abonnement individuel	
*Enfants jusqu'à 14 ans inclus	⇒ 100% de la dépense réelle / abonnement
*Adultes	⇒ 50 % de la dépense réelle / abonnement
*Tarif réduit (jeune à partir de 15 ans, étudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)	⇒ 50 % de la dépense réelle / abonnement

Cette participation financière sera applicable sur présentation de justificatifs à savoir : facture nominative ou carte d'abonnement nominative avec tampon de la structure concernée. Ces pièces devront dater de moins de 6 mois à la date de la demande présentée au secrétariat de la mairie.

Toute autre pièce justificative présentée sera laissée à l'appréciation de Monsieur le Président du CCAS de Dommartin-Aux-Bois.

Les structures concernées par cette aide financière sont celles implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, de la communauté de communes du secteur de Dompierre et de la communauté de communes du pays de Mirecourt et de la future communauté de communes issue de la fusion de celle de Dompierre et de Mirecourt.

Le montant de l'aide financière attribuée aux habitants de Dommartin-Aux-Bois est plafonnée à 80,00 € par an (année civile) pour un adulte ou un enfant.

Rappel des autres subventions

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ **20,00 €** par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ **10,00 €** par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

Transports scolaires

Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois. Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2ème trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année scolaire) de transport scolaire organisé par le Département.

CLUB COUTURE

Les vacances arrivent..... et c'est déjà la fin de la première saison de l'activité couture.

Marie-Louise a continué à nous donner de précieux conseils pour la création de robes, tuniques, peignoirs, etc...



Une autre activité est venue se greffer : le cartonnage avec Marie-Claude qui nous a guidé pour la réalisation de jolies boîtes.

C'est avec une certaine impatience que nous attendons la rentrée de septembre. Nous tenons à remercier Monsieur le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal pour la mise à disposition du local.

Bonnes vacances à tous et à très bientôt pour de nouvelles créations !

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Mme Marie-Louise GIGANT au numéro 03.29.34.39.26. Aucune cotisation ne sera demandée.



LE CLUB DE LA MIRABELLE

Saison 2015/2016 en douceur, qui outre les réunions du jeudi a vu le Club organiser le dimanche 14 février un loto qui, cette année a connu un beau succès. Un réconfort après des années en demi-teinte. Réconfort également d'entendre après coup des participants vanter la diversité, l'originalité et la qualité des lots. C'est un encouragement à persister dans cette voie.

Le 3 avril, le repas de printemps a rassemblé 55 participants, dont une forte délégation venue du Club du Muguet d'Uzemain, avec à sa tête sa nouvelle présidente Christine Marandel. Quelques amis du Club des Charmilles de Charmois l'Orgueilleux avaient également marqué leur fidélité à ce rendez-vous annuel.

Enfin le jeudi 26 mai, le Club a clos sa saison par un repas champêtre et au bord de l'eau, au restaurant de la plage de Bouzey. Jour de chance car baigné d'un beau soleil si parcimonieux cette année. L'occasion aussi pour les membres du Club de marquer leur amitié à Georges et Marie-Louise Petitpoisson qui fêtaient leurs 60 ans de mariage. Une belle décoration florale a marqué l'évènement. Enfin les



participants ont pu s'adonner tout l'après-midi, évènement rare probablement, à leurs jeux de cartes et de société au bord de l'eau.

François DIDELOT

LE COMITÉ DES FÊTES

Les vide-greniers deviennent durs à faire vivre. Vingt participants seulement s'étaient inscrits dont les deux tiers de la commune, le 22 mai. La rue de Blûmont, jadis comble de vendeurs s'éclaircit d'année en année. Le public lui aussi s'est mis au diapason : peu nombreux, plus promeneur qu'acheteur. Ce qui fait qu'à partir de 13 heures, des exposants, indisposés de plus par un petit vent et quelques gouttes de pluie malencontreuses ont commencé à replier leur étal. Maigre consolation, d'autres vide-greniers organisés ailleurs n'ont pas connu leur succès habituel. Mais ce n'est pas une raison pour s'en accommoder.



Le dimanche suivant, le Comité a remis le couvert avec son concours de pêche qui, a priori n'avait pas été programmé, l'étang d'Hagnécourt n'étant pas disponible. Toutefois en dernier lieu, le propriétaire a trouvé une « fenêtre de tir » pour le comité des fêtes qui a pu ainsi accueillir 22 participants, petits et grands, qui ont eu la satisfaction de réaliser de belles prises contrairement à l'an passé où les poissons avaient fait un pied de nez aux concurrents.

Le prochain rendez-vous est fixé le 13 août au méchoui d'Agémont.

François DIDELOT

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉCOLE

La belle aventure des CM2 à Bainville-sur-Madon

La traditionnelle sortie des élèves de CM2 s'est déroulée cette fois au Fort Aventure de Bainville-sur-Madon.

Tous les ans à pareille époque, c'est la même chose : les écoliers de CM2, qui s'apprêtent à quitter l'école communale pour le collège, sont les invités des Amis de l'école qui leur offrent une sortie dominicale.

Et cette année, le but de la balade était de passer une journée à Fort Aventure de Bainville-sur-Madon.



Au menu de cette sortie ludique : quatre équipes prêtes à s'affronter au travers de jeux géants, tel le baby-foot, ou à s'engouffrer dans un labyrinthe afin d'y trouver des indices qui, à l'arrivée, formaient un mot. D'autres s'initiaient à la réflexion ou à des jeux d'endurance, comme le « Tangram » où, dans l'obscurité, chacun devait trouver un mot rien qu'au toucher.

Toutes ces activités permettaient le développement de l'esprit d'équipe et les jeux se sont déroulés dans la joie et la bonne humeur, tout en réalisant un effort physique en s'amusant. Seul petit bémol : les conditions climatiques, mais qu'importe, l'ambiance était chaleureuse !

A midi, chacun a partagé un pique-nique et à l'issue de la journée, les organisateurs ont offert une glace aux participants.

A. Boiteux

NOUVELLE ACTIVITÉ : LE YOGA

Le yoga de Samara Un art du mouvement

Heureuse ! À voir les yeux pétillants, les sourires et les visages détendus des pratiquantes à la séance de yoga hebdomadaire, déjà depuis plus de 3 mois à Dommartin aux Bois.

La pratique du Yoga de Samara permet notamment de se concentrer sur le moment présent et couper notre mental, si envahissant..., un retour à soi dans le calme.

Quelques témoignages des pratiquantes :

- Plénitude d'enfance retrouvée ! Sylvie
- Après une grosse douleur morale, le yoga apaise... E.B.
- Décrocher du quotidien. C.S.
- Le yoga de Samara, c'est génial ! C.C.
- On se fait du bien et en plus l'ambiance est bonne : merci à toi Sabine ! Ghyslaine
- Un moment de retour à soi, de bien-être et de partage, une heure déconnectée de tout !! C.M.
- J'oublie tous mes soucis !
Nénette



Un rendez-vous hebdomadaire que j'apprécie, je suis heureuse de les retrouver...

Sabine

Le Yoga de Samara peut être pratiqué par tous, ils s'adressent aux hommes et aux femmes, à partir de 15 ans.

Séance hebdomadaire, le jeudi à 19h30, première séance découverte gratuite.

Adhésion annuelle à l'association « Ô tour de soi »

Tarif trimestriel : 85 €

Prévoir une tenue souple et claire

Inscriptions et renseignements au 06 81 23 52 62

Sabine, monitrice de Yoga de Samara sera heureuse de vous accueillir



FISAM (Fédération Internationale du Samadeva)

Le Yoga de Samara fait partie des méthodes thérapeutiques du Samadeva, à ce titre votre moniteur est membre de la Fisam.

Pour plus d'info : <http://www.fisama.org>

HISTOIRE LOCALE

Chronique des rues de la commune

L'appellation des rues de notre commune relève d'une logique simple. La plupart du temps leur est attribué le nom du lieu-dit ou du village auxquels elles mènent. Rue de la gare, chemin de Ville (sur Illon) à Adoncourt, rue d'Harol ou d'Hagnécourt à Dommartin, rue de la Pêche à Agémont, rue de la Forcelle à Barbonfoing ou rue de la Fête, où on ne festoie pas plus qu'ailleurs, mais qui débouche sur un lieu appelé « A la fête ».

Il en est quelques-unes, toutefois, qui se rapportent à un personnage ou un site particulier. Ainsi, la rue du Tabellion à Barbonfoing et la rue Croix Didière à Dommartin.

Selon la définition qui en est donnée, le tabellion était, sous l'Ancien Régime, un officier public et ministériel chargé de rédiger ou de recevoir les actes et contrats auxquels les personnes voulaient donner un caractère d'authenticité, vente d'immeubles, règlement de succession. Autrement dit, ce qu'on appelle aujourd'hui un notaire. Il en existait un à Barbonfoing qui a laissé sa marque à la fois sur le terrain et aux Archives Départementales. Il s'appelait Gérard Marcot. Un nom porté par moult personnes dans le hameau et aux environs, probablement une grande famille.

Une pierre gravée (ci-contre) « GM tabellion, 1615 » encore visible aujourd'hui dans le bâtiment qu'il occupait, atteste de l'époque de son ministère. Un bâtiment qui a certainement subi un agrandissement au fil du temps, qui présentait une belle architecture et qui était toujours debout au début des années 1940. Malheureusement sa façade fut totalement démolie et reconstruite selon une architecture « agricole » destinée à faciliter le passage des chariots de foin et de paille.



Par chance, un architecte amoureux du patrimoine et qui de temps à autre était de passage sur le site, a eu l'heureuse idée d'immortaliser, en un dessin expressif, les lieux avant transformation.

La maison du Tabellion (à droite)

La rue Croix Didière mène à un calvaire ainsi nommé, édifié à la sortie de Dommartin en bordure de la route d'Adoncourt. Orientée Est-Ouest, elle porte une représentation féminine sculptée au levant et le crucifié au couchant.

Quand en 1985 le chanoine Albiser, aujourd'hui décédé, érudit du patrimoine religieux, est venu examiner l'ouvrage, il s'est exclamé sans hésitation : « socle en bossage, époque Louis XIII ». En forme de bosse, l'embase est en effet particulière.

Qu'elle soit caractéristique d'une époque est un enrichissement intellectuel pour les profanes que nous sommes. Par contre on ignore tout de son histoire. Un calvaire placé à l'intersection de deux chemins est un fait coutumier de l'époque. Son orientation par contre semble préméditée.

Le personnage sculpté sur la face Est, est, peut-être celui en l'honneur de qui il a été élevé, acteur d'un fait qui a marqué les esprits. De plus Didière, selon des documents, était un prénom usité au XVII^e siècle. Tout cela n'est qu'hypothèses. Peut-être existe-t-il dans les archives du ban de Girancourt un écrit qui mentionne ces faits. Mais c'est chercher une aiguille dans une botte de foin.



*Femme sculptée sur la Croix Didière
(face Est)*



Socle Croix Didière en bossage

François Didelot

TENNIS et TENNIS de TABLE

Tarifs : période du 01/04 au 31/03

Pour les habitants des 3 communes membres de l'ASGDC ainsi qu'aux commune adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Epinal :

- 15 € pour les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants
- 24 € pour les adultes
- 41 € pour les couples + 9 € de supplt pour les - de 18 ans
- 10 € de caution pour le badge et la clef
- Pour les extérieurs : 49 €
- Pour tous : 15 € la carte « invité »

Gratuité pour les licenciés comptant plus de 3 ans de cotisation (cette gratuité s'appliquera plus pour les inscriptions après le 31 mai).

Cours pour les jeunes de moins de 18 ans :

- Pack tennis et tennis de table : 20 €
- Tennis seul : 10 €
- Tennis de table seul : 15 €

Animateur DESPRES Christophe	tél : 06 86 99 04 30
Président Dominique TACHET	tél : 06 76 99 76 07
Secrétaire Nadine JAVELOT	tél : 03 29 66 87 28
Trésorier Michel PIERRE	tél : 06 70 26 93 10



ASGDC PÉTANQUE

Le club créé en 1987 compte actuellement 24 licenciés.

Les membres sont très heureux de vous accueillir pour tirer et pointer !

La licence coûte 25 €.

Les entrainements se déroulent les vendredis soirs à partir de 20 heures et reprennent en général début mars (dès qu'il fait moins froid), au stade de Truzey.

Pour tout renseignement contacter :

Claude GRANDEMANGE, président tél : 03 29 66 88 24



GYM VITALITÉ

Deux cours pour adultes sont proposés à la salle polyvalente de Girancourt les mardis soirs :

- de 19h15 à 20h15 : gym d'entretien et renforcement musculaire
- de 20h30 à 21h30 : gym plus tonique, renforcement musculaire et activités variées.

Il possible de pratiquer les deux cours à la suite.

Les séances débutent la semaine suivant le rentrée scolaire.

Les deux premiers cours sont gratuits et la cotisation de 35 € pour l'année est à régler au 3^{ème} cours.

Rentrée le 6 septembre.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Mme Anne-Marie RUER de Dommartin-aux-Bois (tél : 03 29 30 98 28)

Mme Monique CARTIGNY de Girancourt (tél : 03 29 66 84 75)

Mme Gaëlle BERNOT au 06.64.94.39.25



FOOTBALL

Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories. Les compétitions ont lieu le week-end
En 2014, le club a réalisé l'exploit d'atteindre le 7^{ème} tour de la Coupe de France !

Le coût de licence et adhésion en fonction des catégories.
Site internet : asgdcgirancourtfoot.over-blog.com

Pour tout renseignement contacter :

Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51 ou Franck MAIRE tél: 06.46.24.31.68



JUDO

Entraînement les mercredis : De 17h00 à 17h50 pour les débutants
De 17h50 à 18h50 pour les confirmés
De 18h50 à 20h00 pour les grands

À la salle polyvalente de Girancourt. L'adhésion est trimestrielle et la licence FFJ est annuelle.
Se renseigner en fonction des catégories.

Pour tout renseignement contacter : Président : Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95



MÉMO

Transports scolaires : inscriptions en ligne

Tous les élèves à partir de la 6^{ème} souhaitant être transportés doivent s'inscrire ou renouveler leur inscription en ligne sur le site : www.transportscolaire.vosges.fr

Le coût de la carte est de 90 € par enfant, pris en charge par le Syndicat scolaire, pour toute inscription effectuée avant le 23 août 2016. Au-delà de cette date, ce coût sera doublé si l'inscription n'est pas motivée par un justificatif recevable par le règlement des transports scolaires.

Un standard personnalisé est à votre écoute au 03.29.38.53.40 du 1^{er} juin au 30 septembre 2016 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h). Il est aussi possible de poser vos questions par mail : transports@vosges.fr.

De plus, un ordinateur est également disponible au siège du Conseil Départemental (8 rue de la préfecture - Epinal) pour effectuer vos démarches.

vosges.fr

CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES INSCRIPTION EN LIGNE!

DU 1^{er} JUIN AU 23 AOUT

WWW.VOSGES.FR

!! Inscription hors délai

Après le 23 août, les inscriptions seront pénalisées financièrement

Accès au transport se fera sous condition (voir règlement des transports scolaires)

LE VIE EN VOSGES le Département

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1								■											
2									■						■				
3						■							■				■		
4								■		■								■	
5					■														
6						■		■		■						■			■
7		■										■							
8				■						■							■		
9									■						■				
10	■							■											■
11				■				■						■				■	
12			■										■				■		
13									■										
14					■					■						■			
15						■											■		
16										■		■				■			
17		■				■		■				■			■				
18																			■
19					■					■						■			
20								■				■							
21				■									■			■		■	
22						■				■				■					
23		■			■										■				I
34																■	■		
25					■		■				■		■						
26					■		■				■		■						

HORizontalement

1. Un de nos villages. Le plus petit de nos villages.
2. Au carbone 14 parfois. Mot exprimant une action. Entoure la jante.
3. Pas écrite. Poils. Hurlement. Syndrome de Zollinger-Ellison.
4. Clarté. Deux romains. A quelque chose de changé.
5. Hurla. Spécialiste qui traite par le travail.
6. Verdure dans le désert. Département. Désinence verbale.
7. Espoir. Halerai.
8. Vaccin. Étêtée. Assemblée. Molybdène.
9. Coupée. Mesure de liquide. Néant.

10. Ajoutez de l'eau. De moins en moins importante.
11. Parles. Article. Tristes. Trou dans un mur.
12. Indéfini. Épidémies mondiales. Petite et moyenne entreprise. Lésé.
13. Utérus. Décisions post mortem.
14. Observe. Retire l'eau. Département. Appellation européenne.
15. Égalisa. Appartiennent à l'ONU. L'Europe.
16. Repasse à la télé. Équipement d'accès au service. Acide ribonucléique.
17. Prénom féminin. Espèce. Breuvages.
18. Entre deux. Animal tête.
19. Petit. Palmier. Prix. Validation des acquis de l'expérience.
20. Ajouter de l'azote. États-Unis. Fiables.
21. Uni dans le désordre. Fleurs ou petits anneaux. Négation.
22. Gaz rare. Obtint. Prénom de Fleming, auteur de James Bond. Mettre d'aplomb.
23. Obtenu. Rencontres. S'est plaint (a).
24. D'une manière obligatoire. Le matin.
25. Myriapode. Chaîne d'information. Partie d'un corps.
26. Petites saintes. Monnaie asiatique. Prendre de petits suppléments.

VERTICALEMENT

1. Un de nos villages. Le nom de notre commune.
2. Rangera sa voiture. Pas exceptionnel. Du parti nazi. Objectif.
3. Incorporerais à l'État. Appartient aux traditions.
4. Habitant de Malte. Phase de la lune. Chef d'État. Entendues.
5. Enlevée. Pris un risque. Région de l'Éthiopie. Chevalier ambigu.
6. Négation. Règle. Terme. Nappe d'eau. Breuvages.
7. Taperiez dans vos mains. Émaneraient.
8. Négation. Étincelle divine. Particules instables. Petit cube. Bouchons avec de la pâte.
9. Femelle féroce. Département. Spécialiste des très jeunes enfants.
10. Possédait. Vitesses. Fleuve côtier. Pronom. Eire poétique.
11. Dans le désert. Dame. De feu. Qui incite.
12. Poissons d'eau douce. Survoltée. Groupe musical. Ville de vin et de chevaux.
13. Fleuve russe. Canaux. Pièce. Lentilles. Arrivée.
14. Pêches. Poètes. Qui se croit supérieur.
15. Usera. Priées fermement. Argent familial. Choix.
16. Hoche la tête. Éventrée. Sied. Argent. Ordre donné au parachutiste.
17. A la mode. Occire. Plante à fleurs jaunes. Réponse d'enfant. Village vosgien ou Haut-Saônois. La tienne à l'envers.
18. Pif. Ourdie. Oiseau mangeur de fruits. Se dégage.
19. Insecte. Atome. N'a pas encore été réglé (en). Dire.

Monique



La culture, c'est comme la confiture : moins on en a, plus on l'étale.

A : Coluche

B : Anonyme

C : Pierre Desproges

La moquerie est souvent indigence d'esprit.

A : La Bruyère

B : Voltaire

C : La Fontaine

Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

A: Victor Hugo

B : Nicolas Boileau

C : Alexandre Dumas

Cherchez l'intrus

abeille - guêpe - hanneton - araignée - papillon - blatte - mouche - fourmi

Le saviez-vous ?

Henri George BOULAY DE LA MEURTHE (1797-1858) dont tout le monde connaît la rue à Epinal, fut député de Lunéville puis des Vosges. Il fut le seul à avoir le titre de Vice-Président de la République Française avant de devenir Président du Conseil.

Monique

SLAM

Amusez-vous à retrouver les rues de notre commune. Elles y sont toutes. Pour vous aider, j'ai laissé quelques lettres. La solution se trouve à la fin du bulletin.

RAPPEL À LA LOI

Transports scolaires :

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, le Conseil Départemental, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE	
Lundi	13h00 à 18h15 ☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45 <u>Adresse e-mail</u> : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u> La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00
HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt	
AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC Lundi - Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi : 8h00-12h00 Vendredi : 13h00-17h00 Tél. : 03 29 36 15 47 Mail : shermann@pays-epinal.fr	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	NUTRITIONNISTE Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
ORTHOPHONISTE Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	PSYCHOLOGUE Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous

SOLUTIONS DES JEUX

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1	A	G	E	M	O	N	T		B	A	R	B	O	N	F	O	I	N	G
2	D	A	T	A	T	I	O	N		V	E	R	B	E		P	N	E	U
3	O	R	A	L	E		P	E	L	A	G	E		C	R	I		Z	E
4	N	E	T	T	E	T	E		I	I		M	U	T	A	N	T		P
5	C	R	I	A		E	R	G	O	T	H	E	R	A	P	E	U	T	E
6	O	A	S	I	S		E		N		I	S	E	R	E		E	R	
7	U		E	S	P	E	R	A	N	C	E		T	I	R	E	R	A	I
8	R	O	R		E	C	I	M	E	E		S	E	N	A	T		M	O
9	T	R	A	N	C	H	E	E		L	I	T	R	E		R	I	E	N
10		D	I	L	U	E	Z		D	E	G	R	E	S	S	I	V	E	
11	D	I	S		L	A		M	O	R	N	E	S		O	P	E		S
12	O	N		P	A	N	D	E	M	I	E	S		P	M	E		E	U
13	M	A	T	R	I	C	E	S		T	E	S	T	A	M	E	N	T	S
14	M	I	R	E		E	C	O	P	E		E	U	R	E		A	O	P
15	A	R	A	S	A		O	N	U	S	I	E	N	N	E	S		U	E
16	R	E	D	I	F	F	U	S	E		N		E	A	S		A	R	N
17	T		I	D	A		L		R	A	C	E		S		V	I	N	S
18	I	N	T	E	R	M	E	D	I	A	I	R	E	S		A	N	E	
19	N	A	I	N		A	R	E	C		T	A	R	I	F		V	A	E
20	A	Z	O	T	E	R	A		U	S	A		S	E	R	I	E	U	X
21	U	I	N		O	E	I	L	L	E	T	S		N	I		L		P
22	X	E	N	O	N		E	U	T		I	A	N		C	A	L	E	R
23	B		E	U		E	N	T	R	E	V	U	E	S		G	E	M	I
24	O	B	L	I	G	A	T	O	I	R	E	M	E	N	T			A	M
25	I	U	L	E		U		N	C	I		U		O	R	G	A	N	E
26	S	T	E	S		X		S	E	N		R	A	B	I	O	T	E	R

Réponses :

1. Anonyme.
2. La Bruyère (1645-1696). Moraliste. Citation extraite de « Les caractères ».
3. Nicolas Boileau (1636-1711). Poète, écrivain et critique. Citation extraite de « Art poétique »

Intrus : l'araignée n'est pas un insecte

SLAM

